République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Narbonne
SAINTE VALIERE - COMMUNE

Procès verbal

Le mardi 27 janvier 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée le 23 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

Secrétaire de la séance : Rémi HERPIN

Présents : Viviane DURAND, Jean-Paul BRU, Gérard DAUZAT, Catherine CAMBRIELS, Rémy CAMBRIELS, Rémi HERPIN, Ingrid NUIJTEN, Marie PECH, Hervé RIVAT, Nicolas SOURD, Ingrid VOLLEREAU

Absents et excusés : Charles CATHALA, Philippe GRENIER, Eric LAPIERRE, Stéphanie MAZAROTTI

Ordre du jour *:*

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2025 ;
AVIS sur PLU de la Commune de Mailhac.
Questions diverses.

Délibérations du conseil *:*

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2025 ;

Aucune remarque n'est formulée sur la compte rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2025.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Avis sur le PLU de la Commune de Mailhac

Conformément l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme le Conseil Municipal de Sainte Valière est invité à donner son avis sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mailhac.

Après avoir consulté le projet de P.L.U. le Conseil Municipal prend acte du projet et n'a pas de remarque à formuler.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

-

Travaux appartement libre au dessus de l'école

-

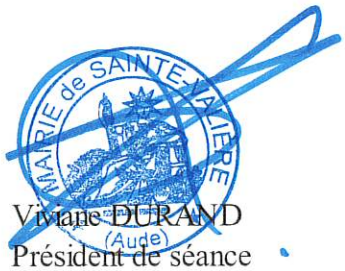
Madame le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de transformer l'appartement libre au dessus du préau de l'école en salle de classe.
Pour ce faire les cloisons doivent être abattues et deux devis ont été reçus à ce jour.
Vu la disparité des deux offres Madame le Maire propose de faire appel à une autre entreprise.

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour réaliser un nouvel appel d' offres.

Le Conseil Municipal fait remonter deux cambriolages sur la commune en peu de temps et propose qu'une étude pour la pose de caméra de surveillance soit réalisée.

Madame le Maire précise que la démarche est très encadrée et que la proximité des élections municipales rend cette tache impossible et que cette réflexion devra être engagée par la future équipe municipale.

-
-
-
-



Viviane DURAND
Président de séance